



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 août 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session

Point 24 de l'ordre du jour provisoire\*

**Élimination de la pauvreté et autres questions  
liées au développement: coopération  
pour le développement industriel**

## Coopération pour le développement industriel

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), conformément à la résolution 63/231 de l'Assemblée.



## Rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

### *Résumé*

Dans le présent rapport, établi conformément à la résolution 63/231 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2008, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) met en relief les tendances qui se sont dégagées dernièrement en ce qui concerne le développement industriel, notamment en raison de la crise financière et économique mondiale. Sur la base de données récentes sur l'état de la production manufacturière mondiale, qu'il analyse, il y détermine dans quelle mesure l'industrie manufacturière des pays en développement a résisté aux effets de la crise. En outre, il détermine de quelle manière les tendances observées à l'échelle mondiale, notamment la crise des prix des denrées alimentaires et des combustibles, les changements climatiques et la mondialisation, continuent de se répercuter sur les secteurs productifs et sur les échanges internationaux de produits manufacturés.

Il examine également la manière dont le développement industriel contribue à l'élaboration de réponses à ces défis et à la progression sur la voie de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. À ce titre, l'éco-industrie, l'accès à des formes modernes d'énergie et l'efficacité énergétique jouent chacun leur rôle, comme le montrera le rapport. En outre, le Directeur général y décrit l'action menée en réponse à ces enjeux par l'ONUDI, institution spécialisée des Nations Unies qui a pour mandat de promouvoir le développement industriel durable et la coopération industrielle au plan international, et notamment la contribution qu'elle continue d'apporter au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Développement industriel: examen de la situation actuelle . . . . .	4
A. Introduction . . . . .	4
B. Tendances du développement industriel . . . . .	5
C. Tendances récentes en matière de développement industriel: conclusions. . . . .	7
II. Développement industriel et coopération industrielle au plan international: enjeux et défis actuels . . . . .	8
A. Introduction . . . . .	8
B. Grandes tendances mondiales et Objectifs du Millénaire . . . . .	9
1. Les crises alimentaire, énergétique et financière . . . . .	9
2. Les changements démographiques . . . . .	10
3. L'égalité des sexes . . . . .	10
4. La mondialisation . . . . .	11
5. L'économie illicite . . . . .	12
6. Les changements climatiques et l'industrie et l'énergie moins polluantes. . . . .	12
C. Accomplissement des Objectifs du Millénaire: le rôle du développement industriel. . . . .	13
III. L'importance de l'éco-industrie, de l'accès à l'énergie et de l'efficacité énergétique . . . . .	14
A. Introduction . . . . .	14
B. L'éco-industrie. . . . .	15
C. Accès à l'énergie et efficacité énergétique . . . . .	16
IV. La réponse de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel . . . . .	18
A. Introduction . . . . .	18
1. Partenariats . . . . .	19
2. Appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). . . . .	20
B. Trois priorités thématiques. . . . .	20
1. Réduction de la pauvreté au moyen d'activités productives . . . . .	20
2. Renforcement des capacités commerciales. . . . .	23
3. Environnement et énergie . . . . .	24
V. Conclusions et recommandations . . . . .	25

## **I. Développement industriel: examen de la situation actuelle**

### **A. Introduction**

1. Au cours des deux ans qui se sont écoulés depuis la remise à l'Assemblée générale de son dernier rapport en date par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) (voir A/63/309), le paysage mondial en matière d'économie et de développement a beaucoup évolué. En 2008, une croissance économique robuste, en particulier en Asie du Sud et en Asie de l'Est, a témoigné des nets progrès accomplis vers la réalisation de quelques-uns au moins des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette croissance économique, pour une grande part le fait des secteurs productifs, a été l'une des principales causes de la diminution du nombre des habitants des régions en développement vivant avec moins de 1,25 dollars des États-Unis par jour – passé de 1,8 milliard en 1990 à 1,4 milliard en 2005<sup>1</sup>. Toutefois, la crise financière et économique mondiale, qui a débuté dans les économies avancées d'Amérique du Nord et d'Europe en 2008, ainsi que les crises alimentaire et énergétique qui se sont accompagnées d'une augmentation des prix, ont eu un effet négatif sur la croissance économique mondiale et continuent de mettre gravement en péril la réalisation des objectifs et des programmes de développement à l'échelle mondiale.

2. Dans le présent rapport, tout en passant en revue les tendances récentes du développement industriel à la lumière de ces faits nouveaux, on a cherché à déterminer dans quelle mesure l'industrie manufacturière des pays en développement avait résisté à la crise économique et financière mondiale, et de quelle manière d'autres défis de portée mondiale, notamment les crises alimentaires et énergétiques, les changements climatiques et la mondialisation, continuaient d'avoir des répercussions sur les secteurs productifs et sur les échanges internationaux de produits manufacturés.

3. On examine également la manière dont le développement industriel contribue à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les rôles spécifiques et interconnectés de l'éco-industrie « écologique », de l'accès à des formes modernes d'énergie<sup>2</sup> et de l'efficacité énergétique y sont envisagés dans cette optique. Enfin, on décrit l'action menée en réponse à ces divers enjeux par l'ONUDI, institution spécialisée des Nations Unies qui a pour mandat de promouvoir le développement industriel durable et la coopération industrielle au plan international.

---

<sup>1</sup> *Rapport de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.10.I.7).

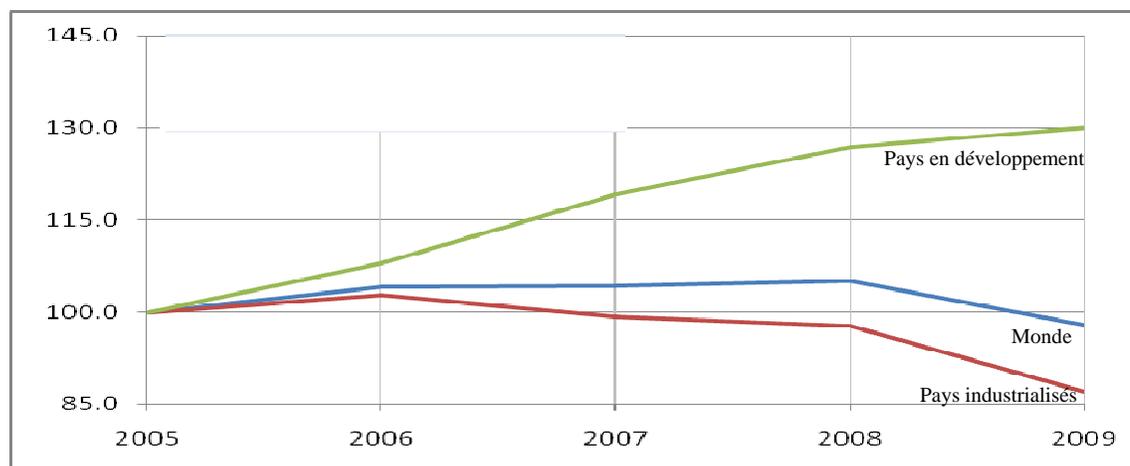
<sup>2</sup> Les sources d'énergie modernes incluent les combustibles tels que le gaz naturel, le gaz de pétrole liquéfié (GPL), les carburants diesel et les biocombustibles tels que le biogazole et le bioéthanol. Les avancées technologiques, comme par exemple l'amélioration de la qualité des cuisinières, peut aussi permettre une utilisation moins polluante et plus efficace des combustibles traditionnels.

## B. Tendances du développement industriel<sup>3</sup>

4. Entre le début de la crise financière et économique et la fin de 2009, la production manufacturière mondiale a notablement chuté. Les indices de production trimestriels suggèrent que la croissance industrielle avait commencé à ralentir dans la seconde moitié de 2008, avec pour effet une diminution de 6,8 %, à l'échelle mondiale, de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) en 2009 (voir figure I). Pendant cette même période, toujours à l'échelle mondiale, le volume des échanges de marchandises et de services a chuté de 10,7 %<sup>4</sup>. La crise a eu un impact particulièrement grave sur les pays industrialisés, où la production manufacturière a chuté de 13 % en 2009. Dans la période qui avait immédiatement précédé la crise, les taux de croissance industrielle étaient déjà faibles dans les pays industrialisés en raison de la délocalisation de la production manufacturière vers des pays en développement, situés notamment en Asie du Sud et en Asie de l'Est. Par conséquent, si l'impact de la crise sur les pays industrialisés est évident, le récent déclin de la production observée dans ces pays ne saurait lui être entièrement attribué. De leur côté, les pays en développement ont conservé une croissance positive tout au long de 2008 et de 2009, même si son rythme s'est nettement ralenti par rapport aux quelques années qui avaient précédé.

Figure I  
**Croissance de la valeur ajoutée manufacturière au niveau mondial, par groupes de pays, 2005-2009**

(En dollars des États-Unis constants de 2000; 2005 = 100a)



Source: Base de données statistiques de l'ONUDI.

<sup>a</sup> 2005 sert d'année de base pour la production trimestrielle moyenne (soit la production annuelle divisée par quatre au pro rata).

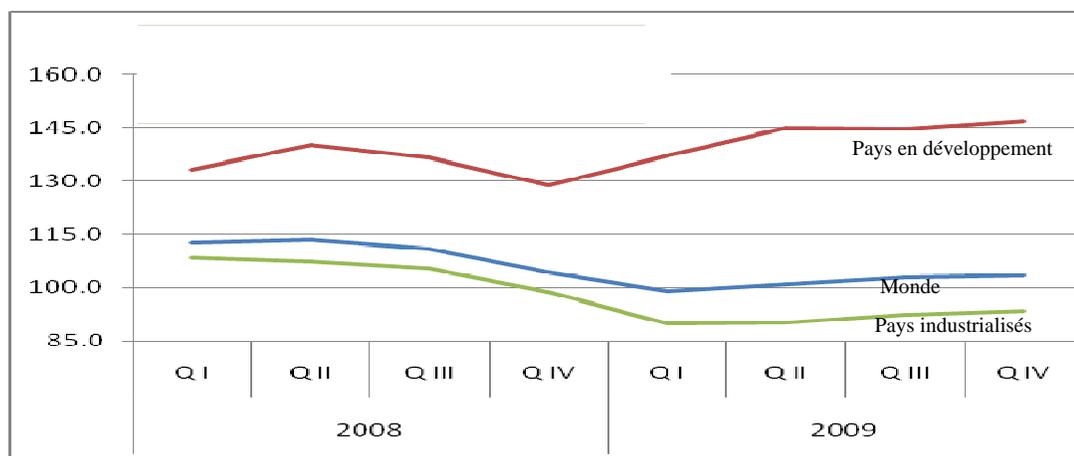
<sup>3</sup> Sauf indication contraire, toutes les données figurant à la section B proviennent de l'*International Yearbook of Industrial Statistics* (Cheltenham, Royaume-Uni, Edward Elgar Publishing, 2010); des éléments d'information complémentaires proviennent des index trimestriels compilés dans la base de données statistiques de l'ONUDI.

<sup>4</sup> Fonds monétaire international: *Perspectives de l'économie mondiale, Avril 2010: Rééquilibrer la croissance* (Washington, D.C., 2010), tableau A.9.

5. De nombreux pays ont répondu à la crise par des mesures de relance budgétaire, notamment en réduisant les taux d'intérêt nominaux, en instituant des dégrèvements fiscaux et en accroissant les dépenses publiques. Comme le démontre la figure II, ces diverses réponses semblent avoir eu un effet positif sur la production industrielle. Les estimations reposant sur les indices trimestriels suggèrent que la VAM à l'échelle mondiale a atteint son niveau le plus bas pendant le premier trimestre de 2009 et a commencé à montrer des signes d'amélioration au deuxième trimestre, stimulée par une accélération de la production industrielle dans les pays en développement.

6. La croissance de la production manufacturière dans les pays en développement 2009 a principalement été le fait de la croissance des économies émergentes de premier plan, en particulier la Chine et l'Inde. La VAM de la Chine s'est accrue de près de 10 % cette année-là, celle de l'Inde de 5 %. De même, malgré la crise financière, les pays les moins avancés ont eux aussi conservé une croissance positive en termes de VAM. Cependant, le volume de la production manufacturière des pays nouvellement industrialisés a décliné.

Figure II  
**Évolution trimestrielle de la production industrielle mondiale en 2008-2009**  
(2005=100<sup>a</sup>)



Source: Base de données statistiques de l'ONUDI.

<sup>a</sup> 2005 sert d'année de base pour la production trimestrielle moyenne (soit la production annuelle divisée par quatre au pro rata).

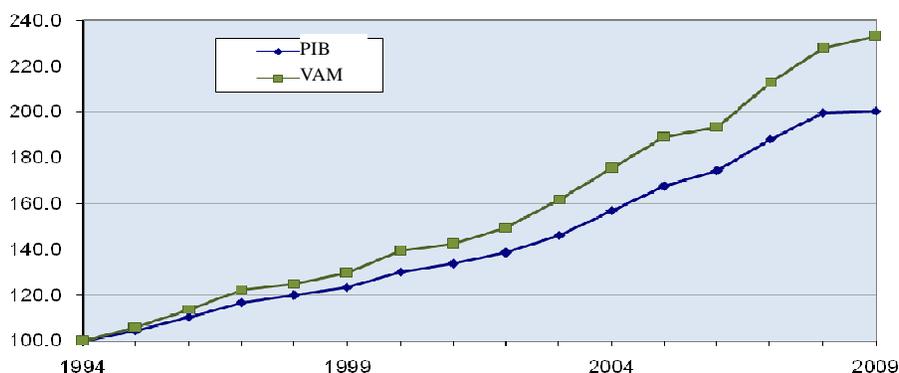
7. La majorité des secteurs manufacturiers a enregistré un déclin en 2008 et 2009. Ce sont les industries axées sur l'exportation et les secteurs des biens de consommation durables qui ont le plus souffert de la baisse de la demande observée à l'échelle mondiale en conséquence de la crise financière et économique. Pour sa part, la croissance du secteur alimentaire s'est maintenue durant cette période: la capacité d'adaptation de cette industrie s'explique peut-être en partie par la tendance à la stabilité de la demande de produits alimentaires de base, ce qui rend le secteur moins vulnérable aux diminutions soudaines du revenu des consommateurs. Cependant, la croissance peut être attribuée majoritairement à la demande accrue, de la part des principaux pays dont l'économie prend son essor, d'aliments transformés

sophistiqués et coûteux, ce qui met en relief l'importance pour les pays en développement de l'ajout de valeur dans ce secteur.

8. En dépit de l'incidence négative de la crise financière et économique, la production industrielle est restée une source majeure de croissance économique pour les pays en développement (voir figure III). Au cours des 15 dernières années, la production industrielle dans ces pays a connu de façon systématique une croissance plus rapide que celle des autres secteurs de l'économie. Durant cette même période, la part de la VAM dans le produit intérieur brut (PIB) des pays en développement a été supérieure à 20 %, contre 15 % dans les pays industrialisés.

9. Cette tendance a contribué à une évolution structurelle notable de l'économie des pays en développement, à mesure que les secteurs axés sur des activités de faible valeur ajoutée étaient remplacés par les secteurs industriels modernes. Dans le cas de l'industrie, cette contribution est caractérisée par la part accrue occupée dans la production industrielle totale et dans les exportations de nombreux pays en développement par les secteurs qui utilisent la technologie de façon intensive. Cependant, ce processus est plus lent dans les pays les moins avancés, où la contribution combinée des secteurs à moyenne et haute technologie est restée bien inférieure à 20 % ces 10 dernières années.

Figure III  
**Tendance de la croissance du PIB et de la VAM  
dans les pays en développement, 1994-2009**  
(1994=100)



Source: *International Yearbook of Industrial Statistics, 2010.*

### C. Tendances récentes en matière de développement industriel: conclusions

10. La crise financière et économique mondiale a constitué un défi de taille pour l'économie internationale, toujours en phase de mondialisation. Les prédictions initiales selon lesquelles un regain de protectionnisme était à craindre dans les échanges commerciaux ne se sont pas concrétisées, du moins pas avec la vigueur redoutée (voir chapitre II, ci-après). Les pays en développement, dont beaucoup pâtissent des effets de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des

combustibles, ont fait preuve d'une grande résistance en tant que groupe. Si cela s'explique dans une large mesure par la croissance observée dans les pays dont l'économie est en plein essor, les statistiques en provenance des pays les moins avancés pour lesquels on dispose de données montrent de leur côté un degré de stabilité considérable. En revanche, les répercussions ont été bien plus fortes sur les flux d'aide qui, pour la plupart des donateurs, demeurent bien inférieurs à la cible fixée par l'ONU – 0,7 % du revenu national brut<sup>5</sup>. De même, les envois de fonds des travailleurs émigrés ont diminué de façon substantielle – à titre d'exemple, les envois destinés aux pays les moins avancés sont passés de 36,5 milliards de dollars en 2007 à 21,25 milliards de dollars en 2008<sup>6</sup>. Le rôle joué par les secteurs productifs dans la réduction de la pauvreté revêt donc une importance cruciale pour les pays en développement, et en particulier pour les pays les moins avancés, car c'est de tels secteurs que dépendent la stabilité et la prévisibilité du recul de la pauvreté.

11. Il est clair que le relèvement de l'activité manufacturière est un catalyseur de la croissance mondiale dans son ensemble, dont on prévoit qu'elle augmentera pour atteindre 4,2 % en 2010<sup>7</sup>. Dans quelle mesure ce taux de croissance pourra-t-il se maintenir et dans quelle mesure le développement industriel pourra-t-il favoriser l'accomplissement des Objectifs du Millénaire? Tout dépendra de la manière dont le monde réagira face à un certain nombre de grandes tendances de portée mondiale et indissociables, interrogation qui fait l'objet des paragraphes suivants.

## II. Développement industriel et coopération industrielle au plan international: enjeux et défis actuels

### A. Introduction

12. Le développement de l'économie et de la société à l'échelle mondiale se heurte à un faisceau de forces convergentes qui auront au cours des années à venir des répercussions sur de nombreux secteurs de l'activité humaine, parmi lesquels les institutions publiques, le secteur privé et la société civile. L'analyse de la manière dont ces grandes tendances prennent forme jette une lumière nouvelle sur les perspectives d'avenir du développement industriel, de la création de richesses et de la réduction de la pauvreté au niveau planétaire. La première de ces grandes tendances, dont la nature et les effets peuvent être soit positifs, soit négatifs, est le changement climatique, qui nous contraint à veiller à ce que la croissance et l'industrie soient respectueuses de l'environnement, et en particulier à rechercher des axes de développement qui privilégient l'énergie moins polluante. Cette question sera examinée plus avant au chapitre III, ci-après. Pour l'heure, on se concentrera sur cinq autres de ces grandes tendances, à savoir la menace persistante

<sup>5</sup> En dollars É.-U. actuels, le montant net des sommes versées en 2009 au titre de l'aide publique au développement (APD) a diminué de plus de 2 % par rapport à 2008. Il s'est élevé à 119,6 milliards de dollars, soit 0,31 % du revenu national brut combiné des pays développés (voir *Rapport de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement*).

<sup>6</sup> Fiche d'information du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, 2009.

<sup>7</sup> *Perspectives de l'économie mondiale*.

que font peser les crises alimentaire, énergétique et financière; les changements démographiques; l'égalité des sexes; la mondialisation; l'économie illicite.

13. Le présent rapport examine ces grandes tendances à l'aune de la difficulté spécifique que présente l'accomplissement des Objectifs du Millénaire et du rôle joué par le développement industriel à cet égard. La Déclaration du Millénaire<sup>8</sup> et les objectifs qui y sont associés représentent la plus importante promesse collective qui ait jamais été faite aux plus vulnérables de la planète et définissent les principaux volets d'un cadre d'action visant à améliorer le bien-être, le respect des droits, la liberté et la sécurité de tous les êtres humains. Au moment où le présent rapport a été établi, il était prévu que l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session, se penche sur les progrès réalisés vers l'accomplissement des Objectifs du Millénaire – la date butoir ayant été fixée à 2015 – lors de sa Réunion plénière de haut niveau de septembre 2010, et convienne en conséquence d'un programme d'action approprié.

14. Si des avancées notables ont été enregistrées dans certaines zones et régions, le progrès est trop lent et irrégulier dans de nombreuses parties du monde. Dns une large mesure, ces avancées sont dues à un recul spectaculaire de la pauvreté en Asie de l'Est, lui-même imputable à la croissance; mais en Afrique subsaharienne, les individus qui vivaient dans la pauvreté extrême en 2005 étaient 100 millions de plus qu'en 1990<sup>9</sup>. Étant donné qu'il reste seulement cinq ans pour tenir les promesses énoncées dans les Objectifs du Millénaire, il faut accepter cette triste réalité: certains de ces objectifs ne seront pas atteints.

## **B. Grandes tendances mondiales et Objectifs du Millénaire**

### **1. Les crises alimentaire, énergétique et financière**

15. Indépendamment du fait que les pays en développement résistent relativement bien face à la crise financière et économique, on estime que la diminution de l'investissement étranger direct et des envois de fonds par les travailleurs immigrés, à laquelle vient s'ajouter le ralentissement des exportations qui en est résulté, a plongé 50 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté extrême en 2009, et on prévoit que ce nombre sera porté à 64 millions d'ici à la fin de 2010. La plupart de ces personnes vivent dans les pays les moins avancés d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud<sup>10</sup>. Or, souvent, les économies de ces pays ne sont pas diversifiées et ils s'en remettent souvent à l'exportation de produits de base, qui sont soumis à des fluctuations importantes sur les marchés mondiaux. L'absence de possibilités d'emploi, conséquence du ralentissement économique, exacerbe encore cette situation. En outre, il est probable que les effets de la crise vont persister: on prévoit que les taux de pauvreté seront légèrement plus élevés en 2015, date butoir fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire, qu'ils ne l'auraient été si la crise n'était pas survenue.

16. Les prix des denrées alimentaires sont montés en flèche dans le prolongement de la crise économique et, s'ils ont récemment baissé, ils demeurent à des niveaux

<sup>8</sup> Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

<sup>9</sup> *Rapport de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement.*

<sup>10</sup> Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde 2010 (Washington, D.C., Avril 2010).

record. À la mi-2009, les prix des produits de base agricole étaient relativement élevés comparativement à la moyenne enregistrée au cours des années 80 et 90. Des estimations récentes suggèrent que les prix des denrées alimentaires vont encore augmenter à l'échelle mondiale au cours de la décennie actuelle; les produits de base tels que le blé et les céréales secondaires devraient connaître une hausse moyenne de 15 à 40 % par rapport à la période comprise entre 1997 et 2006<sup>11</sup>. Les prix des produits non agricoles, comme les combustibles et les métaux, devraient eux aussi connaître des fluctuations dans les années à venir.

17. Le prix du pétrole a fortement diminué en 2009, avant de se stabiliser à la fin de l'année, aux environs de 80 dollars des États-Unis le baril, soit environ 45 % de moins que le pic atteint à la mi- 2008. Étant donné qu'on se dirige, à long terme, vers une pénurie des énergies tirées des combustibles fossiles, les prix des combustibles devraient connaître une forte augmentation à l'avenir, à moins que des mesures soient prises à deux titres: investissement dans d'autres sources d'énergie et utilisation plus rationnelle de l'énergie. C'est à la fois un défi et une chance pour les responsables politiques et pour l'industrie des pays en développement. Si aucun changement n'intervient, le manque d'accès aux énergies tirées des combustibles fossiles freinera le développement, aggravera la pauvreté et la faim, et les risques de sécurité et de déclenchement de troubles civils seront plus élevés.

18. En revanche, si l'accès à des formes d'énergie modernes, souvent renouvelables, se développe et si l'on instaure des systèmes bien conçus qui permettent aux populations des pays en développement de ne pas gaspiller l'énergie, cet obstacle pourra être surmonté et les Objectifs du Millénaire pourront être atteints. En complément de l'adoption de modes de production plus propres, économes en ressources et peu générateurs de carbone, cela contribuera aussi à atténuer les problèmes environnementaux et les effets des changements climatiques. On examinera ce point plus avant au chapitre III.

## 2. Les changements démographiques

19. La question de la croissance de la population est étroitement liée à celle de la pénurie d'énergie. La population mondiale est actuellement de 6,8 milliards d'individus, soit près du double de ce qu'elle était au début des années 70 (3,5 milliards). On prévoit qu'elle se poursuivra à un rythme rapide, de 1,5 % par an en moyenne jusqu'en 2019 – 2,2 % en Afrique subsaharienne<sup>12</sup>.

20. Les progrès technologiques, en particulier dans le domaine de l'agriculture, permettent généralement de faire face à l'augmentation spectaculaire de la taille des sociétés humaines: depuis 1960, le volume de la production alimentaire a été multiplié par 2,5, cependant que les prix des denrées étaient orientés à la baisse – du moins jusque récemment<sup>13</sup>. Néanmoins, il devient de plus en plus difficile de garantir un approvisionnement adéquat à chacun. En outre, on doit admettre qu'il ne suffit pas de satisfaire les besoins alimentaires de populations en croissance constante pour leur bâtir un avenir viable. Pour atténuer les risques de voir le chômage augmenter, les conflits civils se multiplier et les migrations illégales

<sup>11</sup> *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2010-2019* (Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 2010).

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> *Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, 2005: Les écosystèmes et le bien-être humain: synthèse sur la diversité biologique* (Washington, D.C., World Resources Institute, 2005).

s'accroître, il faut une économie diversifiée, qui offre au secteur privé la possibilité de mener des activités productives.

### 3. L'égalité des sexes

21. L'incidence négative des crises alimentaires, énergétique et financière sur la réduction de la pauvreté englobe l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, deux nécessités si l'on veut surmonter la pauvreté, la faim et la maladie; les progrès réalisés en ce qui concerne l'objectif 3 du Millénaire (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), sont lents. Plusieurs études préliminaires et leurs résultats indiquent que les inégalités entre les sexes se perpétuent, s'agissant en particulier de l'emploi productif et décent pour les femmes. À l'échelle mondiale, la proportion de femmes qui occupent des emplois rémunérés en dehors du secteur agricole continue de croître lentement et elle a atteint 41 % en 2008, mais certaines régions n'ont pas progressé au même rythme et tardent à offrir aux femmes des possibilités d'activité. En Asie du Sud, en Afrique du Nord et en Asie occidentale, seules 20 % des personnes employées en dehors du secteur agricole sont des femmes. L'égalité des sexes sur le marché du travail est également une préoccupation en Afrique subsaharienne, où les femmes ne détiennent qu'un tiers des emplois rémunérés en dehors du secteur agricole<sup>14</sup>.

22. Près des deux tiers de l'ensemble des femmes employées dans les pays en développement travaillent comme aides familiales ou à leur propre compte, exerçant le plus souvent des activités qui les rendent extrêmement vulnérables et ne leur offrent aucune sécurité d'emploi ni aucun avantage. Un programme d'action équilibré pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes doit donc mettre l'accent sur l'autonomisation économique des femmes, qui implique de leur donner accès à des ressources, à des terres, à des emplois décents et de leur permettre de jouer un rôle actif dans le cadre de l'entrepreneuriat.

### 4. La mondialisation

23. La mondialisation et l'imbrication des marchés mondiaux sont devenues des caractéristiques dominantes de l'économie au niveau international, et il est probable qu'il en sera de même aussi loin qu'on puisse prévoir. Il n'est plus possible de considérer la croissance économique d'un pays comme un processus purement interne. L'industrie manufacturière est désormais intégrée à l'échelle de la planète et son centre de gravité se déplace de plus en plus rapidement vers les pays en développement. Cependant, tous les pays et les régions en développement ne croissent pas au même rythme.

24. Au cœur de l'objectif 8 du Millénaire (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement), on trouve l'ambition d'instaurer un système commercial qui soit ouvert, repose sur des règles, soit prévisible et dépourvu de toute discrimination. Cependant, l'expérience a montré que la mondialisation, lorsqu'elle allait de pair avec des politiques de libéralisation des marchés, ne bénéficiait pas de façon assez substantielle au monde en développement. Les véritables arrangements commerciaux préférentiels sont principalement réservés aux pays les moins avancés, dont 81 % des exportations ont été exemptées de droits de douane par les pays

<sup>14</sup> *Rapport de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement.*

industrialisés en 2008<sup>15</sup>. Cette promotion du traitement préférentiel, dans une large mesure sur une base unilatérale, ne constitue pas un substitut adéquat à la conclusion des négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha et à la mise en œuvre du programme de développement qui y est associé. Même lorsque les tarifs douaniers diminuent fortement, il demeure des obstacles techniques aux échanges commerciaux; par conséquent, les pays en développement vont devoir s'employer à renforcer leur offre et à respecter les exigences internationales en matière de normes et de conformité.

## 5. L'économie illicite

25. Une tendance étroitement liée est la croissance de l'économie illicite partout dans le monde. On ne dispose que d'estimations brutes du volume des échanges illicites, mais des sources convaincantes suggèrent que l'économie illicite se développe bien plus rapidement que l'économie légitime<sup>16</sup>. La mondialisation va en effet de pair avec un essor correspondant des communications, des transports et des voyages à faible coût, ce qui crée des conditions propices aux formes tant légitimes qu'illicites d'activités économiques internationales.

26. La multiplication des actes de piraterie en mer au large des côtes de certaines régions en développement est un exemple de la croissance des économies illicites, qui menace les échanges et la sécurité à l'échelle mondiale; pourtant, ce phénomène semble avoir pris la communauté internationale par surprise<sup>17</sup>. On peut citer d'autres exemples, au sujet desquels on dispose de nombreux éléments d'information: la traite d'êtres humains, le trafic de stupéfiants et d'armes, le blanchiment d'argent transnational et le pillage des ressources naturelles. Bien qu'elle soit parfois envisagée principalement dans l'optique de la sécurité ou de la criminalité, l'économie illicite est en réalité particulièrement florissante dans les endroits où il n'existe pas de possibilité de gagner sa vie de façon légitime, ou dont la population ne reçoit pas une aide suffisante. De fait, l'existence et la croissance des économies illicites sont à la fois un symptôme et une cause de la pauvreté et du sous-développement. Un élément central des stratégies de lutte contre la croissance de l'économie illicite doit être la stimulation des formes légitimes d'activité économique et de mondialisation, qui passe, entre autres, par l'encouragement de la participation aux secteurs productifs et aux échanges internationaux.

## 6. Les changements climatiques et l'industrie et l'énergie moins polluantes

27. Les changements climatiques constituent une menace majeure pour les pauvres, d'où la nécessité de mettre au point des sources d'énergie moins polluantes et de préserver l'environnement, ce qui correspond à l'objectif 7 du Millénaire (Assurer un environnement durable). Les tendances actuelles en matière de croissance de la consommation et de la population exercent une pression notable sur les systèmes naturels de la planète. Ces dernières années, les émissions de dioxyde

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Moises Naïm, dans *Illicit: How Smugglers, Traffickers and Copycats are Hijacking the Global Economy* (New York, Anchor Books, 2005), cite une source qui estime que l'économie illicite représente 10 % de l'économie mondiale et qu'elle croît sept fois plus rapidement que les échanges légaux.

<sup>17</sup> Voir « The resurgence of piracy: a phenomenon of modern times », par Helmut Tuerk, *University of Miami International and Comparative Law Review*, vol.17, issue 1 (2009).

de carbone (CO<sub>2</sub>) ont continué d'augmenter à l'échelle mondiale, atteignant 30 milliards de tonnes à la fin de 2007, ce qui représente une augmentation de 35 % par rapport à 1990. C'est dans les pays développés que le taux d'émissions par habitant demeure le plus élevé – quelque 12 tonnes de CO<sub>2</sub> par personne, contre 3 dans les régions en développement et 0,9 en Afrique subsaharienne<sup>18</sup>. Ce sont les populations vulnérables qui pâtissent le plus de l'incidence des changements climatiques, elles aussi qui contribuent le moins au problème. Le risque de décès, d'apparition d'un handicap ou de perte économique en raison des catastrophes naturelles s'intensifie partout dans le monde, mais c'est dans les pays pauvres qu'il est le plus fortement ressenti, car ceux-ci n'ont pas les moyens de faire face aux répercussions de telles catastrophes en termes de production agricole, de productivité de la main-d'œuvre, de santé et de déplacements à l'intérieur d'un même pays, entre autres exemples.

28. Le chapitre III montre à quel point le rôle de l'industrie est essentiel face à la menace posée par les changements climatiques et on y examine de quelle manière une approche du développement industriel reposant sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et de faibles émissions de carbone offrirait de nouvelles possibilités aux pays en développement et contribuerait à renforcer leur résistance face à d'éventuelles crises futures.

### **C. Accomplissement des Objectifs du Millénaire : le rôle du développement industriel**

29. En dépit de l'impact négatif de nombre de grandes tendances examinées plus haut, l'accomplissement des Objectifs du Millénaire demeure possible pourvu que l'engagement, les politiques mises en œuvre, ainsi que les ressources et les efforts mobilisés, soient adéquats. De plus, certaines au moins de ces grandes tendances – en particulier la croissance de l'éco-industrie en réponse à la menace posée par les changements climatiques – offrent de toute évidence aux pays en développement des possibilités de parvenir à une croissance qui ne laisse personne sur le bord du chemin et au développement durable. Il faut donc se concentrer sur le rôle que les secteurs productifs peuvent jouer en créant des conditions idoines pour qu'il soit possible d'atteindre les Objectifs du Millénaire et que les résultats ainsi obtenus soient viables.

30. L'industrie est un terrain favorable à la création d'entreprises, aux investissements productifs, aux avancées technologiques, au perfectionnement des compétences humaines et à la création d'emplois. Le rôle principal du développement industriel, s'agissant de l'accomplissement des Objectifs du Millénaire, est de générer les emplois viables et les revenus plus élevés qui sont nécessaires pour arracher les populations à la pauvreté. Grâce à l'instauration d'une coordination entre divers secteurs, le développement industriel peut également contribuer à rendre le secteur agricole plus efficace et plus rationnel et le secteur tertiaire plus florissant. Tous ces facteurs combinés permettraient d'améliorer la productivité et favoriseraient une croissance qui profiterait aux populations pauvres, d'où une amélioration de leur niveau de vie. Pour tirer cette conclusion, on s'est appuyé sur ce précédent historique: aucun pays n'a progressé sur la voie du développement sans accroître la part allouée aux secteurs manufacturiers dans son

<sup>18</sup> *Rapport de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement.*

économie. Au cours du demi-siècle passé, la refonte structurelle en faveur de ces secteurs est la seule méthode qui soit effectivement parvenue à soustraire un grand nombre d'individus à la pauvreté. Les succès enregistrés en Asie de l'Est sont eux aussi la preuve que des stratégies industrielles bien conçues et mises en œuvre peuvent transformer de façon bénéfique économies et sociétés.

31. Dans le climat économique actuel, les échanges et les activités productives viables prennent toute leur importance. Les gouvernements des pays en développement ne peuvent continuer à s'en remettre à l'aide publique au développement (APD) et à des financements accordés à des conditions de faveur pour parvenir au développement social et économique. Ils doivent jouer un rôle de premier plan dans le cadre de leur propre développement, en stimulant l'industrialisation, l'accès à l'énergie à des fins productives, l'agriculture, les services à plus grande valeur ajoutée et l'amélioration des capacités technologiques et humaines.

32. Pour que la croissance et l'emploi soient assurés, de façon viable, équitable et respectueuse de l'environnement, il faudra que de nombreux acteurs des secteurs public et privé, ainsi que des partenariats dépassant les frontières nationales et régionales, agissent de concert. L'investissement dans les capacités de production et dans l'énergie moins polluante au profit d'une croissance durable, dans des emplois décents, dans des activités génératrices de revenus et dans l'autonomisation économique et politique des femmes facilitera en retour l'accomplissement des Objectifs du Millénaire, selon une optique intersectorielle et intégrée.

### **III. L'importance de l'éco-industrie, de l'accès à l'énergie et de l'efficacité énergétique**

#### **A. Introduction**

33. Le problème fondamental que l'industrie doit résoudre le suivant: comment dissocier la croissance économique de la consommation de ressources naturelles et des émissions de gaz à effet de serre, de manière à atténuer les effets négatifs des changements climatiques et de la pollution? L'initiative de l'ONUDI en faveur de l'éco-industrie vise à promouvoir une production moins polluante et qui utilise l'énergie de façon rationnelle, à mettre les énergies renouvelables au service d'applications industrielles, à faire en sorte que l'eau et les déchets soient mieux gérés, et à obtenir que d'autres améliorations du même ordre se concrétisent. Outre les avantages qu'elle présente pour l'environnement, une telle démarche stimule la productivité industrielle, encourage la création de nouvelles industries et d'industries à plus forte valeur ajoutée, développe l'accès aux marchés mondiaux et, en dernier ressort, entraîne une réduction de la pauvreté en créant croissance économique et emplois dans des secteurs qui appuient les aménagements du cadre de vie et l'efficacité énergétique. À la section B, on examinera de quelle manière les pays en développement peuvent se placer en première ligne de cette nouvelle vague d'industrialisation.

34. L'accès à des sources d'énergie propres et modernes est essentiel à plusieurs titres: assurer la protection du milieu naturel, rendre d'industrie plus respectueuse de l'environnement et, à dire vrai, accomplir l'ensemble des objectifs de développement, y compris les Objectifs du Millénaire. On s'aperçoit aujourd'hui

que la manière dont les services énergétiques sont fournis, transformés, livrés et utilisés a été repensée en profondeur. La section C du présent chapitre décrit de nouvelles propositions émanant du système des Nations Unies et de représentants de premier plan du secteur privé et d'institutions de recherche, qui visent à améliorer l'accès à une énergie propre et abordable et à rendre son utilisation plus rationnelle.

## **B. L'éco-industrie**

35. Bien que les crises du climat et de l'environnement trouvent leurs origines au début de l'industrialisation du monde aujourd'hui développé, nombre des pays développés ont commencé à prendre des mesures de portée substantielle pour ralentir, sinon inverser, la tendance à la non-viabilité. Pour ce qui est des pays en développement, les progrès dans cette direction sont plus lents, car les technologies et les modes opératoires moins modernes et moins efficaces auxquels ils ont recours font que leur consommation matérielle et énergétique est plus élevée qu'elle ne devrait l'être compte tenu de leurs processus de production. Ce phénomène met les pays en développement en position très désavantageuse: non seulement leurs modes de production et de consommation ne sont pas écologiquement viables, mais ils ne sont pas non plus compétitifs. La concurrence des autres pays du monde est telle qu'il est de plus en plus nécessaire d'avoir recours à des modes de production plus efficaces, le moins coûteux possible, tout en respectant les nouvelles normes internationales en matière de production écologiquement viable, qu'elles soient appliquées volontairement ou imposées.

36. À l'heure de la mondialisation de la production industrielle, les pays en développement sont de plus en plus pressés par les investisseurs, les importateurs et les gouvernements du monde industrialisé de prendre des mesures correctives, à commencer par l'adoption de technologies moins polluantes. À la poursuite de tels objectifs, et suite au lancement de l'initiative en faveur de l'éco-industrie lors de la Conférence l'ONUDI internationale sur les industries vertes en Asie, tenue à Manille en septembre 2009, a défini trois types d'action que les gouvernements peuvent mener pour combler les lacunes existantes, afin d'assurer la croissance de l'éco-industrie.

37. Dans un premier temps, ils peuvent combler les lacunes du cadre normatif national. Pour ce faire, il faut concevoir des politiques et des mesures d'incitation efficaces, ainsi que l'infrastructure nécessaire à la promotion d'une orientation plus écologique pour l'industrie. Voici quelques exemples de telles mesures, dont la mise en œuvre dépendrait bien sûr de la situation propre à chaque pays: instauration des normes nécessaires pour encadrer les avancées scientifiques et technologiques axées sur les innovations qui protègent l'environnement; suppression des subventions accordées au titre des processus industriels consommateurs de moyens de production matériels et énergétiques.

38. En deuxième lieu, il faut combler les lacunes du système d'appui aux entreprises et aux entrepreneurs et contribuer à la définition des normes qui se dessinent actuellement au plan mondial. Les mesures que peuvent prendre les gouvernements à cet égard sont les suivantes: sensibiliser les entrepreneurs aux possibilités de création de nouvelles industries respectueuses de l'environnement; travailler avec les entrepreneurs à la mise en place des compétences techniques et commerciales nécessaires pour tirer parti de ces nouvelles possibilités, notamment

en assurant une formation au respect des normes internationales; lorsque c'est approprié, instaurer des institutions d'appui, comme des organismes délivrant des agréments, ou des centres de recherche. À l'échelle mondiale, l'ONUDI peut travailler avec les gouvernements afin de faire en sorte que la situation particulière qui est celle des secteurs industriels dans les pays en développement soit prise en compte lors de l'élaboration des nouvelles normes environnementales.

39. Le troisième type d'action prioritaire suggéré consisterait à combler les lacunes en matière de connaissances et de compétences. L'enseignement des principes de l'industrie « verte » dans le cadre de programmes appropriés dans les écoles, les universités et autres établissements d'apprentissage permettrait au plus grand nombre de se familiariser avec ces principes. Cet enseignement pourrait être dispensé ailleurs qu'en milieu scolaire et universitaire, afin par exemple de renforcer les capacités des ministères et autres organismes administratifs, mais aussi celles des entreprises (avec le concours des secteurs productifs), s'agissant notamment de la mise en place de partenariats entre secteurs public et privé dans le domaine de l'environnement.

### C. Accès à l'énergie et efficacité énergétique

40. Pour que l'ensemble de la planète connaisse la prospérité, il est indispensable que des services énergétiques propres, efficaces, fiables et abordables soient disponibles, mais c'est particulièrement vrai dans les pays en développement. Pour être en mesure de réduire la pauvreté et d'améliorer la santé de leurs citoyens, les pays pauvres doivent développer leur accès à des sources d'énergie fiables et modernes, tout en accroissant leur productivité, en améliorant leur compétitivité et en encourageant la croissance économique. Les systèmes énergétiques actuels ne permettent pas de répondre aux besoins des pauvres et rendent donc plus difficile l'accomplissement des Objectifs du Millénaire. Quelque 3 milliards d'individus sont tributaires de la biomasse traditionnelle pour faire leur cuisine et se chauffer<sup>19</sup>. Plus d'un milliard d'autres n'ont accès qu'à des réseaux d'électricité peu fiables. Ces personnes souffrent des conséquences négatives pour la santé de l'utilisation inefficace de combustibles solides dans des constructions mal ventilées, ainsi que des conséquences économiques d'une alimentation électrique insuffisante pour mener des activités productives génératrices de revenus et bénéficier de services de base, par exemple en matière de santé et d'éducation.

41. Un système énergétique performant, qui améliorerait l'accès aux sources modernes d'énergie, renforcerait les possibilités offertes aux populations démunies d'échapper aux pires effets de la pauvreté. Un tel système est également essentiel si l'on veut atteindre les objectifs de développement au sens large. La croissance économique va de pair avec un accès accru à des services énergétiques modernes, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, qui connaissent une phase transitoire de développement industriel accéléré. La Banque mondiale estime que les

<sup>19</sup> Voir « The energy access situation in developing countries: review focusing on least developed countries », Organisation mondiale de la santé et Programme des Nations Unies pour le développement (New York, Programme des Nations Unies pour le développement, 2009), où il est estimé que plus de 3 milliards d'individus n'ont pas accès à des combustibles modernes pour faire leur cuisine et se chauffer; pour sa part, l'Agence internationale de l'énergie estime que leur nombre est de 2,5 milliards.

pays dont les systèmes énergétiques ne sont pas performants perdent jusqu'à 2 % de croissance économique chaque année en raison de coupures de courant, du surinvestissement dans des générateurs de secours, des subventions et des pertes énergétiques, et d'une utilisation inefficace de ressources énergétiques limitées<sup>20</sup>.

42. Les progrès vers une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans le domaine industriel présentent un intérêt tant pour les pays développés que pour les pays en développement et c'est une question sur laquelle il faut parvenir à un consensus international. L'efficacité énergétique de l'industrie fournit trois types de dividendes fondamentaux: a) écologique, car elle contribue à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et donc à lutter contre les changements climatiques; b) de développement, car elle représente une économie d'énergie et de ressources qui peuvent être réparties entre les pauvres; c) économique, car il est généralement profitable d'investir dans des processus d'un bon rendement énergétique.

43. Les principales difficultés rencontrées par les pays en développement pour parvenir à l'efficacité énergétique dans le domaine industriel le sont au niveau micro-économique: manque d'éléments d'information adéquats, dépenses inattendues liées à la mise en place de nouvelles techniques et accès limité à des capitaux pour effectuer des investissements. Au niveau macro-économique, les difficultés sont les suivantes: cadre politique inadéquat, approvisionnement énergétique peu fiable et manque de moyens institutionnels à l'appui des efforts menés en faveur d'un meilleur rendement de l'énergie utilisée dans le domaine industriel. Or, les pays en développement ne parviendront à réduire la consommation énergétique de leurs industries, les effets négatifs des changements climatiques et la pauvreté, conditions d'un développement durable, que s'ils adoptent des politiques publiques intégrées visant à promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans le secteur industriel.

44. À la lumière de ces divers éléments et sur la base des travaux d'ONU-Énergie, le dispositif interinstitutions du système des Nations Unies pour la coordination en matière de questions énergétiques, le Secrétaire général de l'ONU a constitué un Groupe consultatif sur l'énergie et les changements climatiques, qu'il a chargé de régler le problème suivant: satisfaire les besoins énergétiques de la planète aux fins du développement tout en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce Groupe consultatif, qui, comme ONU-Énergie, est présidé par le Directeur général de l'ONUDI, est un multipartenariat qui rassemble des entités constitutives du système des Nations Unies, notamment la Banque mondiale, le secteur privé et des institutions de recherche<sup>21</sup>.

45. Dans son rapport de 2010, intitulé « L'énergie au service du développement durable », le Groupe consultatif a appelé de ses vœux un engagement à deux titres: l'accès universel à des services énergétiques modernes d'ici à 2030 et une réduction de l'intensité énergétique mondiale de 40 % cette même année; il a conclu que l'accomplissement de ces deux objectifs complémentaires contribuerait à celui des Objectifs du Millénaire, entraînerait une amélioration de la qualité et de la viabilité de la croissance macro-économique et contribuerait à réduire les émissions de carbone au cours des 20 années à venir. Le Groupe défend également l'idée que ces deux objectifs, pour ambitieux qu'ils soient, peuvent être atteints, en partie grâce

<sup>20</sup> Orvika Rosnes et Haakon Vennemo, « Costing power infrastructure investment, needs in Southern and Eastern Africa », document d'information n°5 (Banque mondiale, 2009).

aux innovations technologiques et aux nouveaux modèles commerciaux, et en partie grâce à l'évolution des priorités de la communauté internationale en matière de financement, qui joue en faveur des énergies moins polluantes. Dans son rapport, le Groupe fait également observer que, dans le passé, certains pays ont réussi à généraliser l'accès à l'énergie (il cite les exemples de la Chine, du Brésil et du Viet Nam) et à améliorer rapidement le rendement de l'énergie consommée (il cite les exemples de la Chine, du Danemark, du Japon et de la Suède).

46. Pour que les objectifs fixés en matière d'énergie soient atteints, le Groupe consultatif suggère qu'un certain nombre de mesures soit prises, à commencer par le lancement d'une campagne mondiale sur l'énergie au service du développement durable; il faut aussi faire des objectifs en matière d'énergie des priorités, grâce à l'adoption de normes nationales appropriées; mobiliser des ressources adéquates au moyen de mécanismes de soutien financier et d'une augmentation notable des contributions internationales bilatérales et multilatérales; encourager le secteur privé à participer à la réalisation de ces objectifs<sup>22</sup>. Le Groupe consultatif recommande aussi que le système des Nations Unies fasse une priorité institutionnelle majeure de l'énergie au service du développement durable.

47. Compte tenu des conclusions du rapport du Groupe consultatif, le prochain *Rapport sur le développement industriel* de l'ONUDI se concentrera sur les incidences de l'efficacité énergétique dans le domaine industriel sur l'environnement, le développement et l'économie, et notamment sur les obstacles que devront surmonter les pays en développement pour obtenir des résultats positifs sur le plan des changements climatiques, de l'utilisation des ressources naturelles, de la réduction de la pauvreté et de la rentabilité des entreprises. Le rapport recommandera aussi que les gouvernements adoptent les politiques nécessaires pour que les entreprises industrielles des pays en développement fassent une meilleure utilisation de l'énergie.

## **IV. La réponse de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel**

### **A. Introduction**

48. L'ONUDI a pour mission de promouvoir un développement industriel – mû par le secteur privé – et une coopération industrielle internationale qui soient durables. Depuis un certain nombre d'années, afin de poursuivre cet objectif de manière ciblée, efficace et rationnelle, l'Organisation se concentre sur trois domaines thématiques prioritaires étroitement liés: la réduction de la pauvreté au moyen d'activités productives; le renforcement des capacités dans le domaine du commerce; l'environnement et l'énergie. La nouvelle déclaration de mission de l'ONUDI, récemment élaborée, continue à mettre en relief une détermination à

<sup>21</sup> ONUDI, *Rapport sur le développement industriel* (à paraître).

<sup>22</sup> L'Agence internationale de l'énergie estime que, pour octroyer un accès universel à des services énergétiques modernes, de manière à satisfaire aux seuls besoins de base, il faudra dépenser 35 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2030. S'agissant de l'objectif d'efficacité énergétique, le Groupe consultatif estime que, en moyenne, les pays à faible revenu devront dépenser entre 30 et 35 milliards de dollars et les pays à revenu intermédiaire entre 140 et 170 milliards de dollars chaque année jusqu'en 2030.

servir ces priorités; l'accent y est mis sur une aspiration: celle d'aider les États membres à faire croître un secteur productif florissant, à développer leur participation aux échanges internationaux et à préserver l'environnement. Cette nouvelle déclaration fait partie intégrante d'un processus de gestion du changement, qui vise à développer de façon continue les services fournis aux États membres aux niveaux mondial, régional et national et à en améliorer la qualité, à faire en sorte que ces services soient axés sur les résultats et à améliorer encore l'efficacité de l'Organisation.

## 1. Partenariats

49. Le partenariat est un élément clef de l'action menée par l'ONUDI en faveur du développement. L'Organisation collabore étroitement avec divers acteurs compétents du système des Nations Unies, des institutions financières internationales et du système multilatéral de développement au sens large, ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux, le secteur privé, le monde universitaire et la société civile. Elle participe activement aux initiatives pertinentes prises à l'échelle du système et aux mécanismes de coordination aux niveaux mondial, régional et national, et s'emploie à améliorer l'utilité, l'efficacité, la cohérence et l'impact de l'action menée par le système de développement des Nations Unies en vue d'aider les pays à atteindre leurs objectifs en la matière. Des partenariats étroits ont été noués à l'échelle mondiale et régionale, mais aussi au plan national – collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies – avec des organisations apparentées comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre du commerce international CNUCED/OMC et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

50. À l'ONUDI, on a pris conscience il y a longtemps déjà du potentiel que recelaient les partenariats avec le secteur privé dans le cadre de la promotion du développement. Les partenariats entre l'ONUDI et des acteurs clefs du secteur privé renforcent l'impact de l'action menée par l'Organisation dans des domaines tels que le développement de l'entrepreneuriat parmi les jeunes et l'amélioration de la qualité et de la sûreté des produits fabriqués par de petits producteurs de pays en développement. En outre, l'ONUDI participe au premier chef à la mise en œuvre du Pacte mondial et agit en partenariat avec le secteur privé pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises, moyen d'accroître la productivité et la compétitivité des économies en développement.

51. La coopération Sud-Sud bénéficie des partenariats entre pays en développement. L'ONUDI encourage la coopération économique et technique entre ces pays; elle apporte elle-même une coopération technique et mène d'autres activités en complément. Les pays en développement mettent en œuvre à cet effet des moyens et des ressources de plus en plus nombreux, en particulier dans les domaines de l'agro-industrie, des énergies renouvelables et du renforcement des capacités. De plus, l'ONUDI a ouvert deux Centres pour la coopération industrielle Sud-Sud, l'un en Inde, l'autre en Chine, et d'autres Centres de ce type vont bientôt ouvrir leurs portes dans d'autres régions.

## **2. Appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)**

52. Autre exemple de partenariat, à la poursuite des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/57/304, annexe), l'ONUDI apporte un appui tangible à l'Union Africaine et au Nouveau Partenariat pour que leurs ambitions en matière de développement se concrétisent: elle mène des activités de coopération technique, organise des conférences mondiales et régionales de premier plan, et encourage les transferts de connaissances et de techniques intéressant le secteur industriel, ainsi que la coopération Sud-Sud.

53. À titre d'exemple, un programme auquel participent divers parties, axé sur le travail productif et décent, est mis en œuvre dans les pays membres de l'Union du fleuve Mano – Liberia, Guinée, Sierra Leone et Côte d'Ivoire. En collaboration avec l'Union Africaine, l'ONUDI a organisé un certain nombre de conférences et de réunions de groupe d'experts portant sur diverses questions présentant un intérêt particulier pour l'Afrique, notamment une conférence internationale sur les biocarburants à Addis-Abeba, en février 2008; une conférence de premier plan sur les énergies renouvelables, à Dakar, en avril 2008; une Conférence de haut niveau sur le développement agroalimentaire et agro-industriel en Afrique, avec le concours de l'Union Africaine et d'autres partenaires, à Abuja, en mars 2010.

54. S'agissant de l'appui apporté au NEPAD en matière d'établissement de normes, l'ONUDI aide l'Union Africaine à élaborer son Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique. En 2009, une stratégie de financement et de mobilisation de ressources a été mise au point, qui décrit dans le détail la marche à suivre pour obtenir des ressources tant financières que non financières au titre de ce Plan d'action, qui a été présenté aux organes compétents de l'union Africaine, notamment à la Conférence des ministres africains de l'industrie en décembre 2009. L'ONUDI s'est également engagée à appuyer la création d'un service de coordination de la mise en œuvre du Plan d'action et mène des consultations avec des membres du Groupe thématique de l'industrie, du commerce de l'accès au marché du NEPAD, afin de mettre au point des activités de collaboration visant à assurer la viabilité du service en question.

## **B. Trois priorités thématiques**

55. Selon l'Acte constitutif de l'ONUDI, celle-ci doit exercer quatre fonctions complémentaires pour s'acquitter de son mandat: elle doit assurer une coopération technique; jouer un rôle fédérateur et servir de tribune internationale; établir des normes; procéder à des analyses et dispenser des conseils. L'ONUDI accorde la même valeur à chacune de ces fonctions et les exerce comme il convient, à l'appui de ses priorités thématiques. Dans la présente section, on examine une sélection d'activités en cours ou exécutées récemment, qui sont le reflet des trois priorités thématiques et des quatre fonctions définies dans l'Acte constitutif.

### **1. Réduction de la pauvreté au moyen d'activités productives**

56. Diverses organisations du système des Nations Unies qui œuvrent pour le développement, dont les mandats respectifs sont distincts mais complémentaires, ont pour objectif ultime de vaincre la pauvreté. Pour sa part, l'ONUDI se concentre sur l'autonomisation des pauvres au moyen d'activités productives. Elle apporte un

appui aux pays en développement à divers titres – croissance de leurs industries, développement du secteur privé et de l’entrepreneuriat – en s’attachant en particulier aux petites et moyennes entreprises. Elle encourage les transferts de technologie et les investissements, et les objectifs qui la préoccupent premier plan sont la participation des femmes à des activités productives, le renforcement des capacités agro-industrielles et la promotion de la coopération Sud-Sud.

57. L’Organisation applique directement les résultats de ses recherches et de ses analyses à la conception et au perfectionnement de stratégies et de politiques de réduction de la pauvreté couronnées de succès. En 2009, elle a publié son *Rapport sur le développement industriel 2009. Accéder aux marchés et y progresser: Nouveaux défis industriels pour les pays du milliard inférieur et les pays à revenu intermédiaire*<sup>23</sup>, qui analyse les possibilités offertes aux pays les moins avancés et aux pays à revenu intermédiaire de trouver leur place sur les marchés internationaux des biens manufacturés et d’évoluer vers un niveau de production industrielle plus sophistiqué, mais aussi les obstacles auxquels ils se heurtent pour y parvenir, et propose un certain nombre de réponses politiques afin de permettre à ces pays de trouver des solutions adaptées à chacun face au fléau de la pauvreté.

58. L’ONUDI appuie les pays les moins avancés grâce à des activités de coopération technique spécifiques, mais aussi en facilitant la tenue régulière de conférences de ministres du commerce et de l’industrie de ces pays, lors desquelles ces ministres peuvent définir un programme d’action conjoint pour régler les difficultés qui leur sont communes en termes de croissance des secteurs productifs et de promotion de la diversification économique. La plus récente de ces conférences a été organisée par l’ONUDI en décembre 2009: les participants ont examiné les effets de la crise financière et économique mondiale sur les pays les moins avancés. Ils ont également contribué à l’élaboration du programme d’action qui doit être adopté lors de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Istanbul en 2011. La Conférence de ministres du commerce et de l’industrie de 2009 a adopté le Plan d’action ministériel des pays les moins avancés (2009)<sup>24</sup>, dont la Conférence générale de l’ONUDI a pris note à sa treizième session, le 11 décembre 2009. À l’appui de ce Plan d’action, l’ONUDI entreprend actuellement des recherches d’un genre nouveau sur les déterminants et les vecteurs de la diversification économique parmi les pays les moins avancés. Elle présentera les résultats de ces recherches lors de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

59. L’investissement étranger direct est l’un des principaux catalyseurs de la croissance économique, du développement et de la réduction de la pauvreté. L’ONUDI s’efforce de venir en aide aux pays en développement dans le cadre des efforts qu’ils mènent pour tirer un profit maximal de ce flux d’investissements. Le Programme régional de l’ONUDI pour la promotion des investissements, lancé en octobre 2008 lors de la quatrième réunion du Réseau ONUDI-Afrique des agences de promotion des investissements (AfrIPANet), englobe l’ensemble des éléments nécessaires pour aider les pays à mettre l’accent, non plus sur la quantité, mais plutôt sur la qualité des flux d’investissements étrangers directs et à promouvoir l’investissement intérieur pour parvenir à une croissance compétitive. Une autre dimension importante de l’appui fourni par l’ONUDI n’est autre que son

<sup>23</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.09.II.B.37).

<sup>24</sup> Voir documents GC.13/INF.4 et GC.13/Res.5, annexe.

Programme relatif aux bourses de sous-traitance et de partenariat (BSTP) : des centres locaux de sous-traitance et de partenariat sont mis en place dans le cadre d'institutions qui les accueillent dans leurs murs, telles que les chambres de commerce. La responsabilité de chacun de ces centres consiste à entretenir des relations avec de grandes entreprises transnationales afin de connaître leurs besoins et leurs plans en matière d'achats, et à étudier la performance des entreprises nationales et leur capacité de répondre à ces besoins.

60. Le secteur agro-industriel représente un domaine essentiel pour la croissance des économies des pays les moins avancés, car il les aide à mieux résister aux fluctuations des prix des produits de base et constitue une base solide pour une économie plus forte et plus diversifiée. Dans le cadre des services de coopération technique qu'elle fournit au secteur agro-industriel, l'ONUDI agit selon des optiques différentes mais imbriquées; depuis 2006, le nombre de ses projets de nature agricole a augmenté d'environ 60 %. À la treizième session de la Conférence générale, elle a obtenu des ressources financières accrues pour de tels services, lorsque les États membres ont accepté de constituer un fonds d'affectation spéciale visant à améliorer la sécurité alimentaire grâce à la promotion des agro-industries.

61. L'Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique (ID3A) de l'ONUDI a pour principal objectif de rendre les économies africaines, dans une large mesure basées sur l'exploitation des ressources naturelles, plus dynamiques et plus diversifiées, grâce au développement du traitement local de ces ressources – de manière à leur ajouter de la valeur, de sorte que les entreprises africaines puissent participer aux chaînes de valeur mondiale. L'Initiative a également pour but de contribuer à améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments en instaurant des systèmes d'homologation et de traçabilité et en harmonisant les normes en vigueur. En outre, elle vise à favoriser le renforcement de la sécurité alimentaire en réduisant les pertes qui interviennent après les récoltes et en prolongeant la durée de conservation des aliments. L'ONUDI va mener une démarche similaire dans d'autres régions, en l'adaptant à leur situation et à leurs besoins spécifiques, selon qu'il conviendra. À cet égard, le Centre égyptien de traçabilité des exportations agro-industrielles (Etrace est un modèle qui peut être facilement reproduit ailleurs<sup>25</sup>.

62. L'ONUDI utilise son rôle fédérateur pour mobiliser en faveur des agro-industries et donner à des représentants de gouvernements, à des membres de l'industrie alimentaire, à des représentants de la société civile et à des experts du développement, des possibilités de débattre de la contribution du secteur au développement économique. En avril 2008, lors du Forum mondial pour l'agro-industrie, organisé par l'ONUDI en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sous les auspices du Gouvernement indien, on a examiné les principaux facteurs qui influent sur la compétitivité et les domaines dans lesquels il serait possible d'agir pour stimuler le développement des agro-industries. En novembre 2008, l'ONUDI a organisé la Conférence internationale sur le partage de solutions novatrices dans les industries agroalimentaires au Caire, en coopération étroite avec le Gouvernement égyptien. L'objectif de cette Conférence était d'offrir à ceux qui cherchent à développer les agro-industries de façon viable et à ceux qui apportent des solutions novatrices la

---

<sup>25</sup> On trouvera de plus amples informations sur Etrace à l'adresse électronique suivante: <http://www.unido.org/index.php?id=723>.

possibilité d'agir de concert. On y a aussi examiné diverses options de financement de l'aide au développement et de l'investissement en faveur du développement. Sur la base de ces deux rencontres, une Conférence de haut niveau pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique s'est tenue à Abuja en mars 2010. Dans le document final publié à l'issue de cette Conférence, les participants ont approuvé l'Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique dans la Déclaration d'Abuja sur le développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie en Afrique.

## **2. Renforcement des capacités commerciales**

63. L'ONUDI est consciente du rôle essentiel joué par le commerce en tant que moteur de la croissance, qui permet aux pays en développement de trouver leur place sur les marchés mondiaux, ce qui contribue à assurer leur croissance économique future et à réduire la pauvreté. De toutes les entités du système des Nations Unies, c'est l'ONUDI qui exécute le plus grand nombre de projets axés sur le renforcement des capacités en matière d'échanges commerciaux et c'est un partenaire d'exécution du Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés et du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce.

64. Comme on l'a noté au chapitre II, la mondialisation est une source de possibilités nouvelles pour les pays en développement. Toutefois, en particulier en l'absence de conclusion des négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha, de nombreux pays qui tentent de tirer pleinement profit des échanges mondiaux sont pénalisés par une capacité en matière d'offre qui est insuffisante pour les rendre compétitifs, et par des infrastructures d'une qualité inadéquate qui ne leur permettent pas de satisfaire aux exigences des marchés.

65. En réponse à ces besoins, l'ONUDI a mis en place un certain nombre de programmes spécifiquement conçus pour appuyer les efforts consentis par les pays en développement pour encourager la modernisation de leurs entreprises et leur compétitivité, et pour améliorer la qualité et la conformité de leurs infrastructures. À ce dernier titre, l'ONUDI aide les autorités nationales à élaborer de nouvelles normes et à harmoniser celles qui existent déjà et elle contribue à perfectionner l'expérimentation et la métrologie. Par exemple, grâce à l'aide fournie dans le cadre du Programme de promotion de la qualité au Bangladesh mis en place par l'ONUDI, l'Institut national de métrologie du Bangladesh a sollicité et obtenu une homologation s'agissant des paramètres de masse et de température. L'appui apporté par le Programme aux exportateurs du secteur des pêcheries a également conduit à l'adoption du système de traçabilité. Dans le même ordre d'idées, un projet mené conjointement par l'ONUDI et l'Organisation mondiale du commerce en Zambie a pour but la mise en place d'une infrastructure crédible d'évaluation de la conformité, qui reçoive un agrément dans les domaines pertinents, afin de faciliter l'entrée du pays sur les marchés internationaux. D'autres initiatives prises par l'ONUDI en matière de renforcement des capacités commerciales visent à promouvoir la création de consortiums d'entreprises exportatrices et à faire prendre conscience aux chefs d'entreprise de leur responsabilité sociale.

66. L'ONUDI travaille en collaboration étroite avec d'autres organisations dans le domaine du renforcement des capacités commerciales. L'un des mécanismes de coopération existants est le Groupement interinstitutions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination concernant le

commerce et la capacité de production, avec lequel l'ONUDI entreprend des projets conjoints dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action dans plusieurs pays, y compris le Cap-Vert, la République-Unie de Tanzanie et le Viet Nam. Sous les auspices de ce Groupement, l'ONUDI a récemment établi une version actualisée du Guide pratique interorganisations sur le renforcement des capacités commerciales, dont la première édition remontait à 2008. La nouvelle édition décrit les services et les programmes de 25 organismes du système des Nations Unies et fournit des informations sur les activités commerciales de cinq banques régionales de développement, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de certains partenaires bilatéraux. Les services et les programmes sont décrits et classés systématiquement selon 10 catégories, ce qui permet aux utilisateurs d'exploiter les compétences propres à chacun des partenaires de développement qui participent à cette entreprise.

### 3. Environnement et énergie

67. Au chapitre III, on a rappelé combien il était important de dissocier la dégradation de l'environnement de la production et de donner accès à des sources d'énergie moins polluantes, d'un coût abordable et fiables, et on a décrit les activités entreprises par l'ONUDI dans le cadre de son initiative en faveur de l'éco-industrie et en sa qualité de présidente d'ONU-Énergie et du Groupe consultatif sur l'énergie et les changements climatiques, notamment l'établissement du *Rapport sur le développement industriel 2010*, qui portera sur l'efficacité énergétique dans le domaine industriel.

68. En complément de ces activités, le programme de l'ONUDI relatif au Protocole de Montréal aide les pays en développement à respecter leurs engagements s'agissant de l'élimination progressive de substances appauvrissant la couche d'ozone depuis 1992. Depuis quelques années, l'accent est mis sur l'élimination des chlorofluorocarbones (CFC), ce qui contribuera grandement à l'accomplissement de l'objectif 7 du Millénaire (Assurer un environnement durable). L'ONUDI a fait ses preuves s'agissant de la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone<sup>26</sup>; son action à ce titre est renforcée par sa capacité d'innover et d'attaquer de front les nouveaux problèmes – de fait, l'ONUDI est régulièrement classée parmi les organismes d'exécution qui obtiennent les meilleurs résultats, selon l'évaluation de performance annuelle réalisée par le Secrétariat du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal. L'ONUDI apporte également un appui actif à la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants<sup>27</sup>, grâce à de nombreux projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

69. Forte de sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aux fins de l'instauration des Centres nationaux pour une production propre, l'ONUDI établit actuellement un réseau de centres pour une production propre et économe en ressources: ces institutions seront appelées à apporter un appui à l'industrie, en aidant les entreprises à adopter des techniques et des technologies de production plus propres et en leur permettant de réduire leurs

<sup>26</sup> Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 1522, n° 26369.

<sup>27</sup> Ibid., vol. 2256, n° 40214.

déchets et la pollution dont elles sont la source, ainsi que leur consommation d'énergie et d'eau, afin qu'elles réalisent des économies.

70. Un certain nombre de conférences de premier plan consacrées à l'énergie, notamment le Forum mondial sur les sources d'énergie renouvelables tenu en mai 2008, à Foz do Iguacu (Brésil), la Conférence de Vienne sur l'énergie et le Forum mondial sur la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables [León (Mexique)] – tous deux tenus en 2009 –, ont été organisées par l'ONUDI dans le but de réunir des responsables politiques et des représentants du secteur privé et de la société civile, afin qu'ils débattent des enjeux liés à l'énergie et définissent des modalités d'action susceptibles d'ouvrir la voie à un avenir plus viable, dans lequel les émissions de carbone soient plus faibles qu'aujourd'hui.

71. S'agissant de la coopération technique dans le domaine de l'énergie, l'ONUDI a mis en place des services qui facilitent l'accès à l'énergie rurale à des fins productives, l'accent étant mis sur les énergies renouvelables (énergie solaire, éolienne, petites centrales hydroélectriques et énergie géothermique) et sur l'efficacité énergétique. On peut citer deux exemples de projets de démonstration qui peuvent être reproduits et transposés à une plus grande échelle: la construction, sur une île d'Indonésie éloignée de tout et frappée par des catastrophes naturelles, d'un mini-réseau alimenté par une petite centrale hydroélectrique, dans le but de promouvoir des utilisations productives de ce réseau, ainsi qu'un projet exécuté au Kenya et destiné à promouvoir l'énergie solaire, l'utilisation de la biomasse, du vent et des biogaz, qui est venu renforcer de façon substantielle l'alimentation du réseau national.

## V. Conclusions et recommandations

**72. Les statistiques colligées par l'ONUDI amènent à conclure que l'industrie manufacturière mondiale a fortement pâti de la crise économique et financière, mais que les pays en développement, en tant que groupe, ont poursuivi leur progression sur la voie de la croissance. La Chine et l'Inde comptent parmi les pays qui ont le plus contribué à cette croissance, le groupe plus vaste des pays nouvellement industrialisés s'étant révélé moins résistant face à la crise.**

**73. Les tendances en matière de développement industriel montrent aussi que la croissance des secteurs productifs est le principal facteur qui stimule la croissance de l'économie au sens large et donne espoir de voir les Objectifs du Millénaire réalisés. Toutefois, dans quelle mesure sera-t-il vraiment possible de parvenir à la croissance, de réduire la pauvreté et d'atteindre les Objectifs du Millénaire? Tout dépendra de la manière dont les pays en développement et la communauté internationale dans son ensemble réagiront face à un certain nombre de grandes tendances de portée mondiale et indissociables: la persistance des crises alimentaire, énergétique et financière; les changements démographiques; l'égalité des sexes; la mondialisation; l'économie illicite; les changements climatiques; l'apparition de l'éco-industrie.**

**74. L'éco-industrie offre aux pays en développement la possibilité de dissocier la consommation de matériaux, d'eau et d'énergie de la croissance économique; parallèlement, elle peut contribuer à réduire la pauvreté en accroissant la productivité, en encourageant la fondation de nouvelles industries, en offrant aux pays concernés un meilleur accès aux marchés mondiaux et en générant de**

nouvelles possibilités d'emploi à l'appui d'améliorations en matière de protection de l'environnement et d'une utilisation plus rationnelle des ressources.

75. L'accès à des formes modernes d'énergie et une utilisation plus rationnelle de cette énergie sont dans l'intérêt des pays en développement comme dans celui des pays développés, et ce sont des conditions essentielles pour que soient atteints les objectifs du Millénaire. Il faudra parvenir à un consensus international pour que soient atteints les objectifs fixés par le Groupe consultatif sur l'énergie et les changements climatiques créé par le Secrétaire général, à savoir l'accès universel à des services énergétiques modernes, d'un coût abordable et fiables d'ici à 2030 et une réduction de l'intensité énergétique mondiale de 40 % cette même année.

76. Le système multilatéral de développement – notamment deux de ses composantes: les institutions financières internationales et le système des Nations Unies – doit s'employer à faire en sorte que les pays en développement atteignent les objectifs convenus au plan international, notamment les Objectifs du Millénaire, entre autres grâce à une utilisation effective par ces entités de leur pouvoir fédérateur aux fins de la promotion de la coopération et des partenariats internationaux, de leur capacité d'élaborer des normes, et des connaissances et compétences qui leur permettent de fournir des avis objectifs à toutes les parties prenantes.

77. L'ONUDI doit continuer à œuvrer en partenariat avec les autres acteurs compétents afin de promouvoir un développement industriel viable dans le respect des trois priorités thématiques que sont la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives, le renforcement des capacités commerciales, et l'environnement et l'énergie; elle doit également continuer de renforcer la portée et l'incidence sur le développement des services qu'elle fournit aux États membres aux niveaux mondial, régional et national.

78. Enfin, l'ONUDI doit encore renforcer les activités qu'elle mène au titre de la coopération technique, son action fédératrice et normative et ses fonctions consultatives et analytiques, afin d'apporter le meilleur appui possible aux pays en développement dans le cadre de leurs efforts pour faire reculer la pauvreté de façon viable. À cette fin, elle doit les aider à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles et leur compétitivité au plan international, promouvoir l'investissement et les transferts de technologie dans ces pays, les encourager à développer l'entrepreneuriat (en particulier la création de petits et moyennes entreprises) et le secteur agro-industriel, contribuer à assurer l'accès à l'énergie de ces pays et l'utilisation rationnelle de cette énergie par leur secteur industriel, promouvoir l'éco-industrie et lutter contre les changements climatiques.